

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du Mardi 11 JUIN 2019 à 20 h 00**

**Présents** : M. Pascal MOHR, Maire

Ms Jean-Paul CAURIER, Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Patricia MERCIER, Marie BAYARD, Florence NORMAND, Francine BASSO BRUSA

Ms Jean-Michel MARCHAL, Marc GERARDIN, Laurent GASPAR

**Absents** : Mmes Anne-Marie MONGEL, Sylvie AUDINOT, Ms Charles-Henri KARAMARKO, Didier BARRET

**Secrétaire** : M Jean-Paul CAURIER

### **- Approbation du dernier compte-rendu**

A l'unanimité

### **Modification des statuts de la communauté d'agglomération**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges concernant la modification des statuts de l'EPCI.

Après avoir entendu la définition de l'intérêt communautaire ci-joint,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte la modification proposée telle que définie dans les statuts.

### **Approbation de la proposition de coupes de bois à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2020**

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'approbation de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2019 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Demande à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2020 : parcelle 6u - 7u - 8u

### **Projet de déploiement d'infrastructure TDF**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier qu'il a reçu de TDF. Cette société est chargée du déploiement de nouvelles infrastructures radioélectriques, en particulier par la pose de pylône. Elle demande l'autorisation de s'implanter sur la commune.

La station relais TDF est composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône treillis équipé en partie sommitale de deux antennes radio dirigées vers la ligne ferroviaire mais également vers la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant qu'il n'y a pas de nécessité à implanter une nouvelle antenne de ce type et afin de limiter les ondes électromagnétiques,

Refuse l'installation d'une station relais TDF.

## **Retrait d'une collectivité du Syndicat Mixte d'Informatisation Communale**

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges, invitant le conseil à se prononcer sur une demande de retrait présentée par la commune de SAINTE BARBE

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Se prononce pour le retrait de la collectivité précitée.

## **Préservation des ressources en eau**

Un collectif d'élus, inquiets du déficit de recharge naturelle de la nappe des GTI (grés du trias inférieur) sur le secteur Sud-Ouest, sur Vittel, demande aux communes vosgiennes de délibérer,

Après avoir pris connaissance du déficit d'un million de mètres cube par an de recharge naturelle de la nappe des GTI (grés du trias inférieur) sur le secteur Sud-Ouest Considérant :

Que le prélèvement actuel sur les nappes des GTI créent un déficit par rapport à la recharge naturelle d'un million de m<sup>3</sup> par an,

Que la ressource en eau est prioritairement destinée aux populations de son territoire, comme prévoit la loi sur l'eau de 2006 et un décret en Conseil d'Etat, précisant : « la gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publiques, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population »,

Que, dans un contexte de changements climatiques, comme le prouve la sécheresse de l'été 2018, d'autres étant annoncées pour les années futures, il est essentiel de subvenir en priorité aux besoins des populations des communes en manque de ressource,

Que le prélèvement d'eau par une société privée pour une valorisation marchande ne peut se faire qu'après équilibre entre le prélèvement et la recharge naturelle, ce qui n'est pas le cas,

Que le secteur sud-est de la nappe GTI est dans une situation d'équilibre très fragile, sensible aux variations de la pluviométrie,

Que de nouveaux forages risquent d'affecter l'étiage des cours d'eau et de porter atteinte à la biodiversité,

Que de nouveaux forages dans le périmètre de pompage du syndicat des Ableuvenettes pourraient mettre en péril celui-ci,

Le Conseil, ne connaissant pas les tenants et aboutissements du projet, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Souhaite qu'une évaluation objective et respectueuse du droit public soit appliquée dans ce contexte de gestion des ressources naturelles.

## **Adhésion au CAUE**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide d'adhérer au C.A.U.E. pour l'année 2019 et ce pour une cotisation fixée à 85 € pour notre collectivité.

## **Appel au Don « Mémorial des Vosgiens Morts pour la France en Afrique Française du Nord »**

Le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Vosges souhaite éditer un ouvrage rendant hommage aux vosgiens morts pour la France en Afrique Française du Nord. Il est proposé à la commune de participer financièrement à l'édition de cet ouvrage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de faire un don de 50 € pour permettre l'édition de cet ouvrage.

## **Création d'une commission « location des logements communaux »**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Désigne Messieurs Pascal MOHR et Jean-Paul CAURIER et Madame Francine BASSO BRUSA pour siéger à la commission Interne « Location des logements communaux ». Cette commission sera chargée, entre autres, d'étudier les dossiers de candidatures préalables à la location des logements communaux

## **Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé**

*Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.*

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de NOMPATELIZE souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

**Le conseil municipal de NOMPATELIZE demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapies et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

### **Finances locales**

- Présentation du projet d'accessibilité de la salle des fêtes
- Présentation des devis concernant la rénovation de la maison « Gérardin »
- Présentation des devis concernant le bardage du Dojo

## INFORMATIONS

### **Transport scolaires (écoles maternelle et élémentaire, collégiens et lycéens)**

Tous les collégiens et lycéens devant emprunter les transports scolaires pour se rendre à leur établissement scolaire doivent procéder à leur inscription sur le nouveau site régional [www.fluo.eu/88](http://www.fluo.eu/88) avant le 23 août 2019

Il en va de même maintenant de même pour les enfants de maternelle et du primaire (**voir explications jointes**).

Nous vous rappelons que la commune remboursera ensuite la participation familiale, pour les collégiens et lycéens, jusqu'à l'année scolaire des 16 ans de l'élève, sur présentation du justificatif de paiement édité à partir du site d'inscription en ligne, et d'un RIB.

### **Sécurité de la RD32**

Afin de sécuriser au mieux la route de Rambervillers, les passages pour piétons seront repeints, des radars pédagogiques et des figurines seront installés pour la rentrée scolaire de septembre.

### **Arrêté de sécheresse**

Un arrêté portant limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département des Vosges a été pris par le Préfet le 8 juillet 2019. Il est consultable en mairie.

### **Bibliothèque**

Horaires d'été : ouvertures mercredi 17, 24, 31 juillet et 21, 28 août de 14 h à 16 h.

Reprise des permanences aux horaires habituels le lundi 2 septembre 2019

Dates importantes à retenir :

- Mercredi 2 octobre 2019 de 15 h à 18h atelier d'impressions végétales avec Béatrice Becquet
- Vendredi 4 octobre 2019 à 20 h lecture théâtralisée avec Frédérique Bruyas
- Mercredi 23 octobre 2019 sortie en forêt de 14 h 30 à 16 h avec la participation d'un agent ONF
- Du 13 au 27 novembre 2019 : exposition avec les artistes locaux
- Mercredi 27 novembre 2019 atelier Dictée Apéro

### **Ordures ménagères**

Les sacs utiles au ramassage des ordures ménagères (rouges et jaunes) sont à votre disposition dans les locaux de la Communauté d'Agglomération situés 10/12 Rue des Quatre frères Mougeotte à Saint-Dié des Vosges. Les bureaux sont ouverts au public du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Vous trouverez ci-joint le calendrier de la collecte sélective, ainsi que quelques informations sur le tri.

### **Fermeture de la Mairie**

La mairie sera fermée du 23 au 31 août inclus 2019.

### **Chenilles urticantes (voir explications jointes)**